

SELF-SERVICE

L'implantation d'un self-service permet de présenter chaque jour aux élèves d'humanités et au corps enseignant une gamme de plats plus élargie qu'une traditionnelle distribution de repas servis à table et offre ainsi à chacun une liberté de venir manger ou non sans réservation préalable.

Chacun peut réaliser le plateau de son choix, à son goût et selon son budget.

POUR LE PAIEMENT

Le paiement des consommations se fait à l'aide d'une carte d'identification à code-barres. Notre traiteur a mis à notre disposition un système spécialement conçu pour les établissements scolaires.

L'école dispose d'une carte pour chaque utilisateur potentiel du self-service, soit une carte par élève, professeur ... Cette « carte self » permet de contrôler si le client a un crédit suffisant pour l'achat des consommations qu'il souhaite faire, **mais** aussi de déterminer le budget maximal par jour (voir talon en fin de périodique).

Aucun achat ne peut se faire avant la remise de la carte.

COMMENT OBTENIR LA CARTE SELF-SERVICE ?

Pour obtenir la carte self-service, il suffit de compléter le talon en fin de périodique et d'alimenter le compte de votre enfant par un virement bancaire :

BE76 0017 8550 7995

du Centre Scolaire du Sacré-Cœur (Avenue du Sacré-Cœur, 8 – 1090 Jette)

**Communication à reprendre : Self + nom, prénom et classe de l'élève
et/ou n° de carte self**

Pour une utilisation dès la rentrée de septembre, le premier versement devrait idéalement être effectué vers le 25 août. Pour cette mise en service, il vous sera facturé 5,00 €, débités automatiquement du compte de votre enfant lors de remise de sa carte définitive. Ce montant couvre le coût de la carte, mais aussi les frais de gestion du système (photocopies, maintenance...).

QUEL MONTANT VERSER ?

Sur base des prix indiqués ci-dessous, chaque famille peut alimenter la carte du montant de son choix. Exemple : Mme M. a trois enfants : Cécile, Vincent et Marie.

- Cécile décide de consommer chaque jour un potage, un plat, une pâtisserie.
Le budget quotidien de Cécile est de 0,65 € + 4,25 € + 1,10 € = 6,00 €
Mme M. décide de verser une provision pour 20 repas + 5,00 € pour la carte soit 125,00 € qu'elle arrondit à 130,00 €.
Mme M. autorisera Cécile à consommer au self pour 7,00 € maximum par jour.
- Vincent prendra uniquement le potage et un sandwich garni.
Le budget de Vincent est donc de 0,65 € + 2,65 € = 3,30 €
Mme M. décide de verser une provision pour 10 jours, car Vincent consommera son propre pique-nique au moins 1 fois par semaine soit 33,00 € + 5,00 € pour la carte. Mais comme Vincent aime les desserts, Mme M. ajoute 12,00 € afin de satisfaire sa gourmandise. Mme M. versera donc 50,00 €.
- Marie ne sait pas se décider. Elle préfère choisir au moment même.
Mme M. verse une provision de 50,00 €, prix de la carte inclus, mais souhaite que les achats de Marie soient plafonnés chaque jour à 8,00 €. Marie pourra ainsi choisir selon le budget alloué par sa maman. De toute façon, cette dernière pourra suivre a posteriori les consommations de sa fille et modifier à la baisse ou à la hausse son budget journalier ou tout simplement lui faire retirer la carte self-service.

PRIX À PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE PROCHAIN

Potage	0,65 €
Plat du jour, plat froid ou de la semaine (spaghettis, pizza, couscous...)	4,25 €
Desserts	
- fruit (pomme, poire, banane, clémentine, orange)	0,65 €
- yaourt, biscuit, glace (petit format)	0,85 €
- pâtisserie, ananas frais, fraises, glace (cône glacé)	1,10 €
Boissons	
- eau gazeuse (50cl)	1,00 €
- Coca, Fanta, Sprite, ou jus de fruit... (33cl)	1,10 €
Sandwiches à préparer	
- Pain + beurre ou mayonnaise ou ketchup	1,15 €
- Crudités	0,40 €
- Garniture (américain, fromage, jambon, thon, poulet curry...)	1,20 €
Sandwiches garnis (américain, fromage, jambon, thon, poulet curry...)	2,65 €
Sandwiches de la semaine	2,95 €

REMARQUES

- Des membres d'une même famille ne peuvent pas utiliser la même carte.
- Pour ne pas alourdir la gestion des comptes individuels, nous vous demandons de verser des provisions d'un montant **suffisant pour 1 mois et arrondi (minimum de 20,00 €)**
- Lors de son passage à la caisse, l'élève a la possibilité de surveiller « l'état de son compte ». Un relevé mensuel des consommations au self-service sera remis à chacun régulièrement. À chacun de veiller à ce que la « nouvelle provision » arrive à temps ! Plusieurs familles ont déjà adopté le système de l'ordre permanent d'un montant décidé par elles-mêmes, jusque mai. En juin, le dernier versement, manuel, est calculé selon le solde restant sur la carte. De plus, pour permettre à chacun de réagir à temps, dès que le solde du compte descend sous les 15 €, l'écran de la caisse « rougit » et le restera jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle provision.
- **Il faut compter un délai minimum de trois jours ouvrables entiers entre le moment de votre versement et la réception de celui-ci par l'école.**

ET EN FIN D'ANNÉE SCOLAIRE ?

Reprenons le cas de la famille M.

- Cécile est en rhéto. Fin juin, son compte est en « positif » de 6,05 €. L'école versera par voie bancaire le solde du compte de Cécile ou en fera bénéficier ses frère et sœur.
- Vincent est en 3^{ème} mais décide de poursuivre ses études dans un autre établissement. L'école pratiquera de la même façon que pour Cécile.
- Marie termine son année avec fruit. Elle monte en 2^{ème} année. Le compte de Marie restera créditeur du montant restant au bénéfice de l'année scolaire suivante, augmenté du solde de Cécile et de Vincent. Marie garde sa carte.

QUELQUES RÈGLES À LIRE ATTENTIVEMENT

- Les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} ont la priorité d'accès au self-service chaque jour. Suivront alors les autres années selon un ordre qui sera publié en septembre.
- Toute demande d'une nouvelle carte peut être faite par l'élève, mais exclusivement par un mot écrit (avec nom, classe) déposé dans la boîte aux lettres de l'économat. Attention, chaque nouvelle carte est facturée et son coût (5,00 €) apparaîtra sur le relevé mensuel.
- Les élèves qui ont oublié leur carte en classe ou à la maison, peuvent se présenter au self-service, mais en fin de file afin de ne pas ralentir le passage à la caisse. Il est évident que les grands distraits seront sanctionnés.

- Si l'élève franchit négativement le solde 0, il se verra temporairement retirer sa carte et ne pourra donc plus se présenter au self-service. Dès l'arrivée d'une nouvelle provision, sa carte lui sera rendue, il pourra donc à nouveau s'y présenter.
- La grille mensuelle des menus est
 - affichée à l'entrée du foyer, des réfectoires et dans les couloirs,
 - placée sur la plate-forme Smartschool

Geneviève Milicamps
Économe

Le talon pour le self se trouve en fin de périodique.